

20251209 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/68605/immigration--les-vingt-sept-ouvrent-la-voie-aux-hubs-de-retour-hors-des-frontieres-de-lue>

Actualités



L'Autrichien Magnus Brunner, commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration. Crédit : EPA/RONALD WITTEK

Immigration : les Vingt-Sept ouvrent la voie aux "hubs de retour" hors des frontières de l'UE

Par [La rédaction](#)

Les ministres de l'Intérieur des États membres de l'Union européenne ont donné, lundi, leur feu vert à un nouveau durcissement de la politique migratoire. Ils ont notamment validé la création de centres de retour en dehors des frontières de l'UE pour y envoyer les migrants dont la demande d'asile a été rejetée. Ces mesures doivent encore passer devant le Parlement en mars 2026.

C'est un pas de plus vers une politique migratoire plus restrictive. Lundi 8 décembre, les ministres de l'Intérieur des 27 pays membres de l'Union européenne (UE), réunis à Bruxelles, ont donné leur feu vert à trois textes proposés par la Commission européenne afin d'encadrer plus strictement les arrivées et les renvois d'exilés.

Parmi ces propositions figurent :

-L'ouverture de centres de retour – appelés "hubs de retour" – dans des pays hors des frontières de l'UE où seraient envoyés les migrants déboutés de l'asile. "C'est inquiétant", a réagi auprès d'InfoMigrants Fabienne Keller, eurodéputée Renew au Parlement européen. "Les personnes déboutées de l'asile pourraient être envoyées dans des pays qu'elles ne connaissent pas".

-Sanctionner plus durement ceux qui refusent de quitter le territoire européen, via des périodes de rétention plus longues. Pour rappel, aujourd'hui, la rétention maximale est de 6 mois (180 jours) sur le sol européen - sauf exceptions, et elle interdit l'éloignement s'il met en danger la vie ou la sécurité de la personne (principe de non-refoulement).

-Renvoyer les demandeurs d'asile vers des pays tiers "sûrs" - mais avec lesquels le demandeur n'a aucun lien. "Cette mesure remet en cause les droits fondamentaux des personnes", dénonce encore Fabienne Keller. "Comment peut-on envoyer une personne vers un pays qu'elle ne connaît pas pour étudier sa demande de protection ? Je pense aussi que c'est une mesure anticonstitutionnelle : car en France, il est interdit d'expulser un demandeur d'asile sans avoir étudier sa demande".

La liste de ces pays que l'UE considère comme "sûrs" n'est pas encore établie, selon Fabienne Keller qui précise que chaque État pourra conclure des accords bilatéraux de réadmission. "Parmi les pays souvent cités pour 'sous-traiter' la politique européenne en matière de retours : [l'Albanie, qui collabore déjà avec l'Italie](#), le Kosovo, mais aussi le Rwanda ou encore [l'Ouganda](#)", avance [Le Soir](#).

"Ces centres de retour ne sont qu'une goutte d'eau"

[Ces mesures sont fermement défendues par le Danemark](#), qui assure la présidence tournante de l'Union européenne et défend de longue date ce durcissement migratoire. Rappelons que les eurodéputés souhaitent finaliser la plupart de ces mesures - via un vote final en mars 2026 au Parlement - afin de les faire entrer dans le Pacte asile qui sera effectif en juin 2026.

Avec ce pacte - adopté en mai 2024 -, Bruxelles veut renforcer les contrôles aux frontières pour décourager les entrées irrégulières - et inciter à une immigration légale - et organiser la gestion de l'asile lors de situations de crise.

Le sujet du traitement de l'immigration irrégulière ne date donc pas d'hier. Dès octobre 2024, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen [avait envoyé une lettre aux États membres](#) dans laquelle elle proposait de transférer les exilés non éligibles à l'asile dans des centres en dehors de l'UE, sur le modèle de l'accord que l'Italie avait signé avec l'Albanie.

[La question a longtemps divisé les Vingt-Sept](#), notamment parce que l'Allemagne ne regardait pas, dans un premier temps, ces centres d'un œil favorable. "Ces centres ne sont qu'une goutte d'eau [et ne représentent] pas une solution pour des grands pays [comme le nôtre]", avait déclaré à la presse le chancelier Olaf Scholz en octobre 2024.

Mais la Commission européenne a continué à avancer dans ce sens et [a présenté le 11 mars 2025 plusieurs propositions](#) pour limiter l'immigration dans l'UE, dont la création de ces centres de retour.

"Donner aux citoyens le sentiment que nous maîtrisons ce qui se passe"

Dans un contexte de forte pression de la droite et de l'extrême droite dans les États membres, la baisse des arrivées - environ 20 % d'entrées irrégulières en moins par rapport à l'an dernier - n'a pas fait retomber la pression sur les responsables politiques du Vieux continent. Bien au contraire.

Il existe de fait une "volonté politique largement partagée" parmi les Vingt-Sept pour valider ces propositions, affirme un diplomate. De nombreux eurodéputés et dirigeants plaident pour une adoption finale des mesures validées lundi en début d'année prochaine.

"Il est vraiment important que nous donnions aux citoyens le sentiment que nous maîtrisons ce qui se passe", a martelé l'Autrichien Magnus Brunner, commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration, et architecte de ce tour de vis migratoire.

La France et l'Espagne plus frileuses

Ces propositions font bondir la gauche et les associations de protection des exilés, qui dénoncent des mesures violant les droits humains. "Au lieu d'investir dans la sécurité, la protection et l'inclusion, l'UE choisit des politiques qui plongeront davantage de personnes dans le danger et l'insécurité juridique", alerte Silvia Carta de PICUM, une ONG de protection des sans-papiers.

Parmi les États membres, les seuls sceptiques sont la France et l'Espagne. Paris s'interroge sur la légalité et l'efficacité de certaines de ces mesures, et Madrid n'est pas convaincue par les "hubs de retour", déjà expérimentés par plusieurs pays mais sans réel succès, [comme l'accord entre l'Italie et l'Albanie.](#)

Cette position est toutefois de plus en plus "difficile à tenir", tant la pression exercée par certains pays pour les adopter est forte, assure le ministre espagnol de l'Intérieur Fernando Grande-Marlaska.

Accord de répartition

Les Vingt-Sept se sont par ailleurs accordés lundi sur un nouveau système de répartition des demandeurs d'asile en Europe. Afin de soulager les pays se situant le long des routes migratoires, comme la Grèce et l'Italie, l'UE exigera bientôt que les autres États membres relocalisent des demandeurs d'asile sur leur sol. Ou versent, à défaut, une contribution financière de 20 000 euros par demandeur d'asile aux pays sous pression.

Les pays de l'UE ont négocié durant plusieurs semaines sur la manière de mettre en place ce système, qui entrera en vigueur en juin prochain.

Les tractations autour de ce dossier ont été particulièrement ardues, tant les pays disposés à accueillir des demandeurs d'asile en provenance d'un autre État membre sont rares dans le contexte politique actuel. "Il y a peu de ministres de l'Intérieur qui vont vouloir venir devant la presse et dire 'ok j'en ai pris 3 000'", explique un responsable européen, s'exprimant sous couvert d'anonymat. La répartition exacte décidée par les Vingt-Sept lundi est confidentielle.